

RSI

**Une expérience désastreuse qui doit céder la place
à une solution globale**

Enquête du SDI réalisée du 12 au 20 janvier 2017
1020 réponses de chefs d'entreprise de moins de 20 salariés



Préambule

Conçu à l'origine comme un moyen de rationaliser la protection sociale des professionnels indépendants répartie entre différentes caisses selon leur qualité de commerçant, d'artisan ou de professionnel libéral, le RSI est devenu pour ces entrepreneurs une arme de destruction massive.

En perpétuel dysfonctionnement depuis dix ans, le RSI a connu de multiples ajustements, cadrages et autres réformes. En réponse à la « catastrophe industrielle » décrite par la Cour des Comptes en 2012, **seuls des éléments cosmétiques tardifs ont été mis en œuvre** (simulateur de cotisations; télé-règlement des cotisations; signification des actes de recouvrement par recommandé et non plus par acte d'huissier; abaissement des cotisations minimum forfaitaires; mi-temps thérapeutique.).

En somme, rien qui n'améliore le fonctionnement même de l'ISU dans son incapacité structurelle à fournir les services attendues.

La suppression de l'ISU (Interlocuteur Social Unique) issue du PLFSS de 2016 ne produira pas plus d'effets à court et moyen terme, dans un contexte d'urgence absolue. Ainsi, l'une des missions principales du nouveau Directeur National du recouvrement est de proposer une évolution des systèmes d'information et de leur pilotage pour juin 2017. Autant dire qu'entre la proposition, l'aval nécessaire des caisses RSI et de l'ACCOSS, le financement, la conception, la mise en œuvre et le déploiement, **les indépendants ne sont pas à la veille de connaître un système fiable de recouvrement de leurs cotisations.**

A l'appui d'une enquête réalisée en Janvier 2017 auprès de 1020 professionnels indépendants, le SDI démontre que le **RSI n'a toujours pas atteint le niveau minimum de crédibilité et de services auxquels les assujettis pourraient légitimement s'attendre de leur protection sociale.**

La perpétuelle convalescence du RSI maintient en fonctionnement une **structure particulièrement désorganisée**, qui peine à rétablir ses erreurs dans des délais raisonnables, ce d'autant que **les contacts RSI-Professionnels sont laborieux** et se concluent le plus souvent par des **réponses insatisfaisantes.**

La montée du critère de l'incompétence comme élément majeur des dysfonctionnements et la fréquence de ces derniers conduisent de plus en plus de professionnels à s'organiser pour poursuivre leurs activités sans être rattachés au RSI, essentiellement au travers de la forme sociale SASU et d'un statut de salarié dans leur structure.



Le RSI ne marche toujours pas

LE RSI EN CONVALESCENCE PERPÉTUELLE.....P.4

DES SERVICES AU FONCTIONNEMENT ERRATIQUE.....P.5

Un service aux abonnés absents

DES RELATIONS TRÈS DIFFICILES AVEC LES ASSURÉS.....P.8

DES SERVICES JUGÉS INCOMPÉTENTS.....P.9

Les indépendants fuient le RSI

LE TOUT, SAUF LE RSI.....P.11

Le RSI : une expérience arrivée à son terme

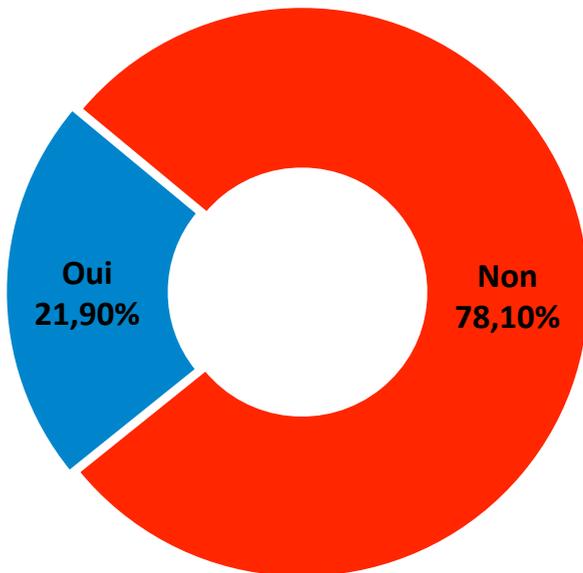
CHANGER DE MODÈLE POUR RÉCONCILIER LES INDÉPENDANTS AVEC LEUR
PROTECTION SOCIALE.....P.14

LA PROPOSITION D'UN RATTACHEMENT AU RÉGIME GÉNÉRAL AVEC CHOIX DU
NIVEAU DE COTISATIONS.....P.16



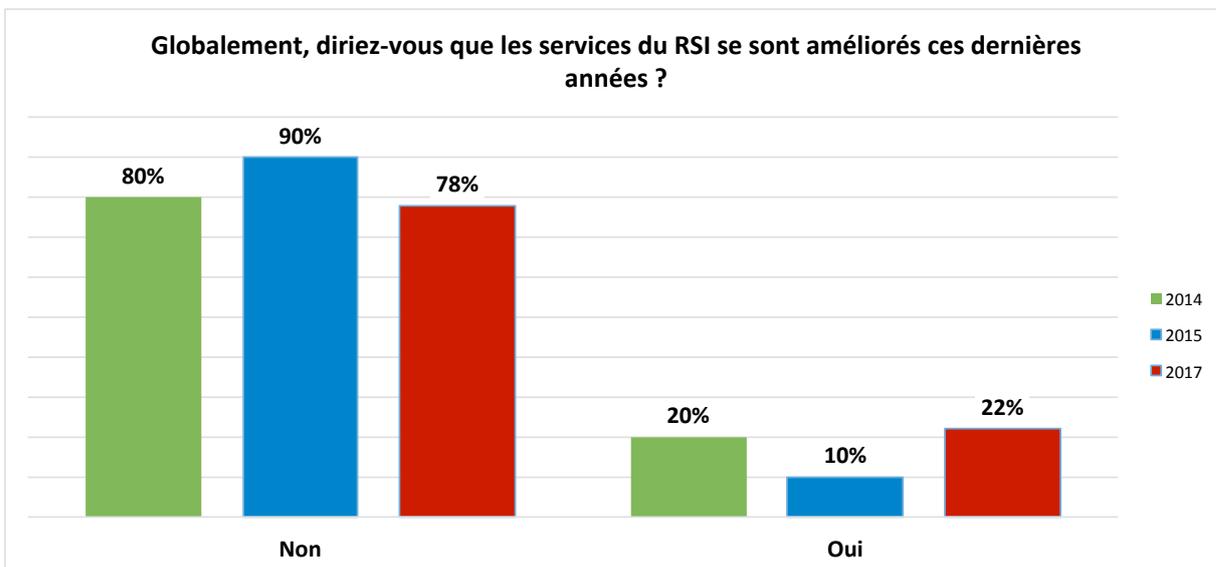
Le RSI en convalescence perpétuelle

Globalement, diriez-vous que les services du RSI se sont améliorés ces dernières années ?



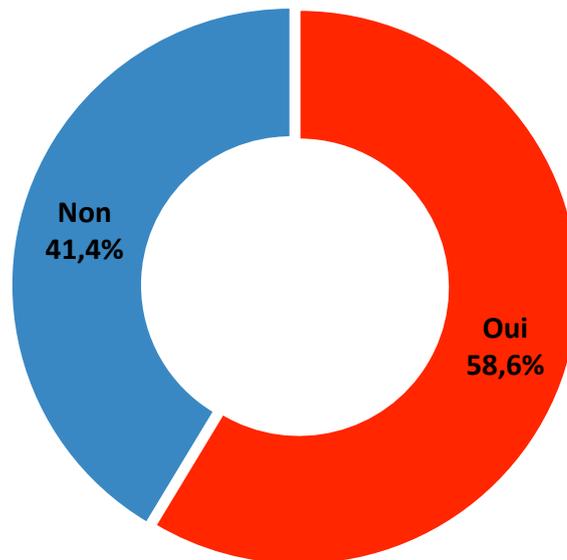
En réponse à la « catastrophe industrielle » décrite par la Cour des Comptes en 2012, seuls des éléments cosmétiques tardifs ont été mis en œuvre (simulateur de cotisations, télé-règlement des cotisations, signification des actes de recouvrement par recommandé et non plus par acte d’huissier, abaissement des cotisations minimum forfaitaires, mi-temps thérapeutique).

Rien qui n’améliore le fonctionnement même de l’ISU dans son incapacité structurelle à fournir les services attendus, comme le constatent encore 78% des personnes interrogées.



Des services au fonctionnement erratique

Sur les trois dernières années, avez-vous rencontré au moins une difficulté avec le RSI ?



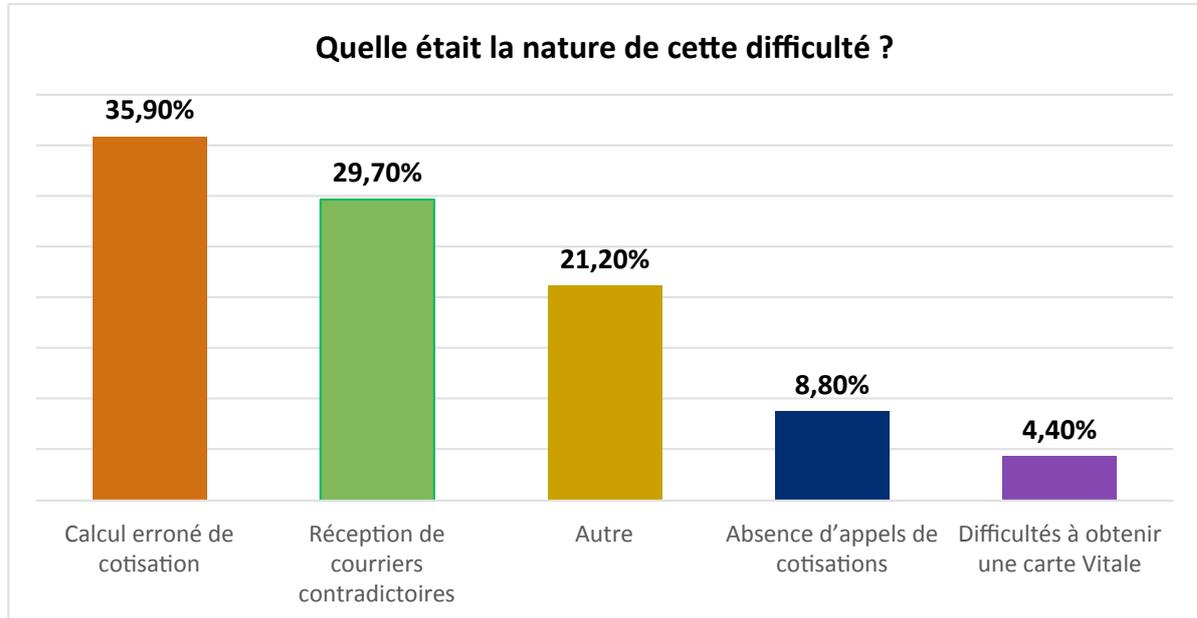
Avec 58,6% des personnes interrogées qui ont rencontré au moins une difficulté avec le RSI sur les trois dernières années, le fonctionnement de cette institution présente encore de larges carences.

Les difficultés rencontrées peuvent revêtir de multiples formes, de la plus anodine (ex : réception de courriers contradictoires) à la plus lourde de conséquences (défaut de prise en compte du droit à Indemnités Journalières en cas de maladie).

Chacune de ces difficultés revêt toutefois une grande importance pour les personnes concernées. Ainsi, un professionnel du bâtiment qui soumissionne à un marché public doit fournir une attestation selon laquelle il est à jour de cotisations sociales, et donc de cotisations RSI.

Un simple grain de sable dans la machine RSI est susceptible de déclencher une réaction en chaîne qui prive le professionnel de sa protection sociale, celle-ci n'étant effective que sous réserve d'être considéré par l'informatique défaillante du RSI comme à jour de cotisations.

Quelle était la nature de cette difficulté ?



A l'origine d'erreurs multiples, le RSI semble être particulièrement désorganisé sur un plan administratif.

Exemples de dysfonctionnements

Source : Commentaires des répondants à l'enquête RSI - SDI - Janvier 2017

Ils ont prélevé deux fois sur deux comptes bancaires sur deux mois d'affilé et après leur avoir présenté les extraits de compte , ils ont nié car cela ne figurait pas dans leurs ordinateurs!

Prélèvement sur le mauvais compte envoi de courrier répétitif pour non paiement de cotisation alors que c'est eux qui font erreur malgré plusieurs appel téléphonique et mail

D'un coté un document attestant ne rien devoir au RSI de l'autre une demande pour régler des pénalités de retard sur la même période

Calcul erronée, réception de courrier contradictoires mauvaise foi des services toujours pas d'évolution dans les échanges avec les services

Un courrier ou le RSI me reclame des cotisations pour régularisation et en ensuite dans la semaine un courrier qui m'informe d'un remboursement suite a un excédant de versement de cotisations.

Appel de cotisation (12000€) pour mon associé minoritaire donc non dépendant du RSI

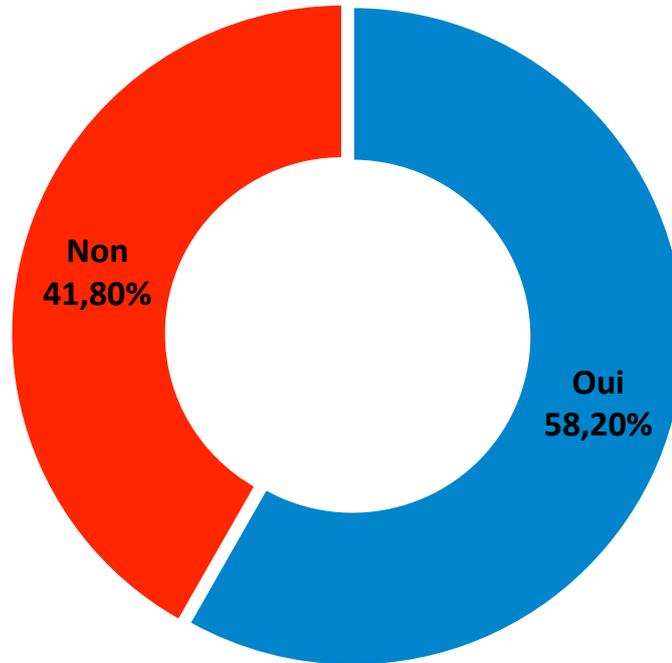
Non prise en compte de la déclaration de revenu entrainant un appel en novembre fortement supérieur à la normal. Pour bloqué ce prélèvement, les agents nous ont demandé de bloquer le prélèvement à la banque. Le RSI nous a alors rajouté des frais.

Suite à l'évolution juridique de mon métier de courtier, j'ai du changer de régime fiscal, passé de BNC à BIC, le RSI voulait me radier, me demander de solder mes cotisations, j'ai du adresser des recommandés à Dijon, Chalon, Autun et Mâcon pour être entendue, puisque l'on ne sait jamais qui fait quoi !

Radiation entre mon ancienne société et ma nouvelle société



Les difficultés rencontrées sont-elles résolues à ce jour ?



La problématique majeure est que, prompt à commettre des erreurs, le RSI est particulièrement lent dans leur identification, leur reconnaissance, et leur réparation.

Exemples de dysfonctionnements

Source : Commentaires des répondants à l'enquête RSI - SDI - Janvier 2017

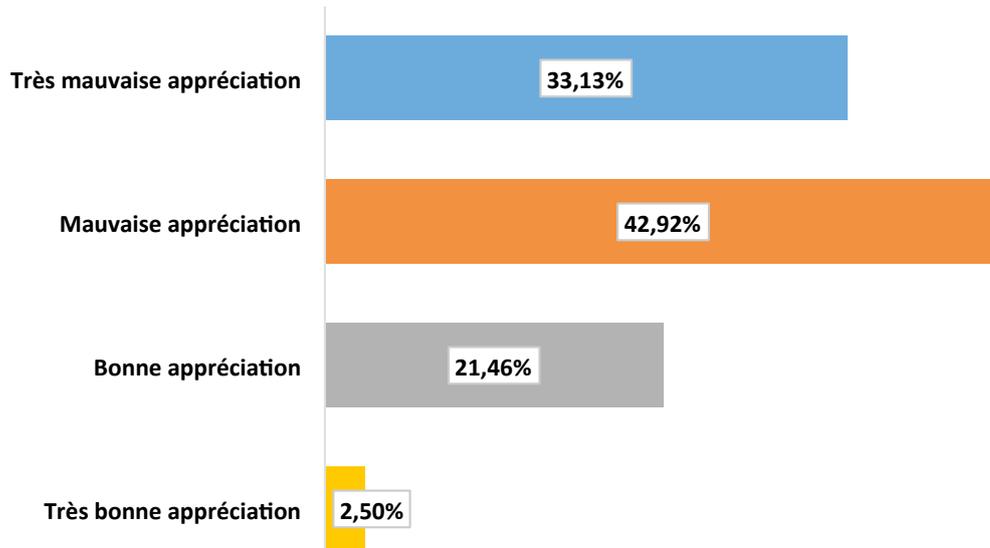
6 mois pour changer le compte bancaire de mes prélèvements, et mauvais SIRET sur mes documents officiels.

Remboursement suite erreur calcul, plus de 3 ans après notre versement

Ils m'ont prélevé 9000€ au lieu de 2000€ mensuel, je me suis battu au téléphone pour qu'il me rembourse au plus vite car c'était une erreur de leur part, divers courriers et entretiens téléphoniques pour me dire qu'il y a eu un dysfonctionnement dans le système!!, il m'ont remboursé au bout de trois mois(après avoir appelé directement les Urssaf et plus le RSI, honteux) pas une lettre d'excuse rien de leur part sauf un courrier stipulant " remboursement d'un excédent de 7000€, c'est honteux il m'ont mis en difficulté mais c'est pas leur problème.

Des relations très difficiles avec les assurés

Si vous avez déjà dû entrer en contact avec le RSI, quelle est votre appréciation du service rendu ?



Au regard de la désorganisation administrative constatée du RSI, les assurés recherchent naturellement un contact direct en vue d'exposer leur situation, comprendre l'origine de l'incompréhension et trouver une solution.

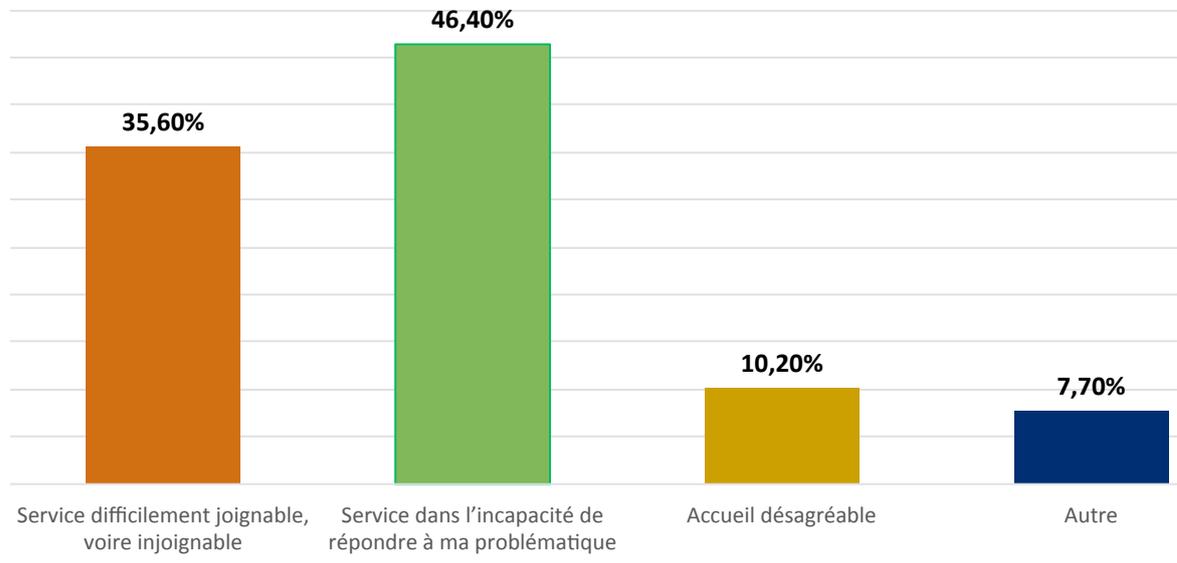
Dans 76,04% des cas, ce contact est loin de produire les effets attendus.

Appréciation du service rendu par le RSI



Des services jugés incompetents

Quelle est la raison majeure de cette mauvaise appréciation ?



Joindre les services du RSI pour exposer sa problématique est difficile et ne présente que peu d'intérêt au regard du faible niveau de capacité à répondre au problème exposé.

Exemples de dysfonctionnements

Source : Commentaires des répondants à l'enquête RSI - SDI - Janvier 2017

L'agent qui nous a reçu alors que l'on venait de nous même suite à une erreur déclarative de notre part (1ère erreur de notre part en 15 ans contre au moins une dizaine de la part du RSI...) nous a dit textuellement "Ben si vous fraudiez pas aussi...!"

Difficilement joignable, désagréable et dans l'incapacité de répondre à ma problématique

Service incapable de répondre mais surtout les erreurs ne viennent jamais d'eux et pourtant c'était le cas me concernant

Tout le monde se renvoie la balle aucun service concerné !!!!!

On nous répond toujours oui je m'en occupe tout de suite et... rien

Personnel non à l'écoute

Absence de réponse, il a fallu réitérer la demande

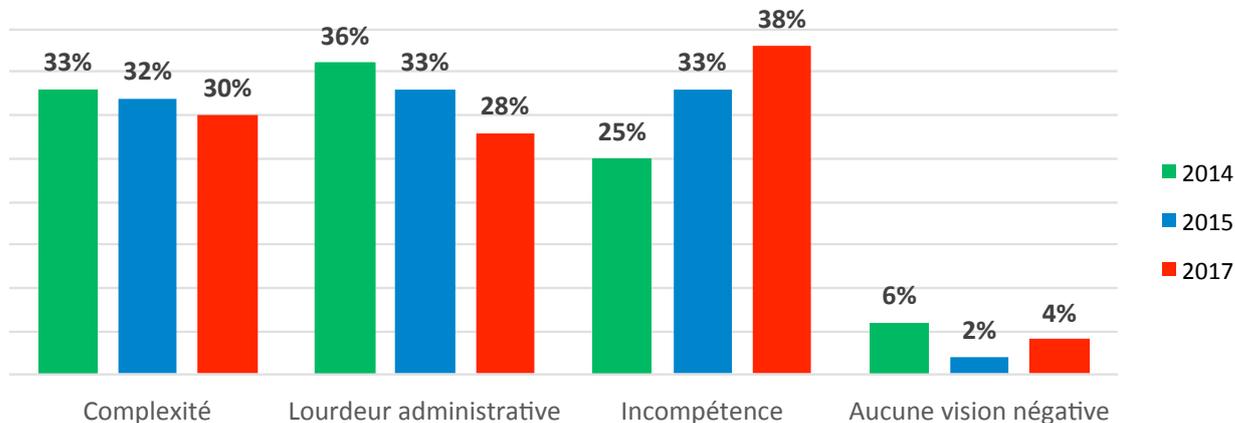
Des réponses peu cohérentes. Des personnes à chaque fois "charmantes" mais incompetentes

Et aussi service injoignable

Neutre, je n'ai pas eu, jusqu'à maintenant de problèmes à régler avec eux. Mais je m'en méfie.



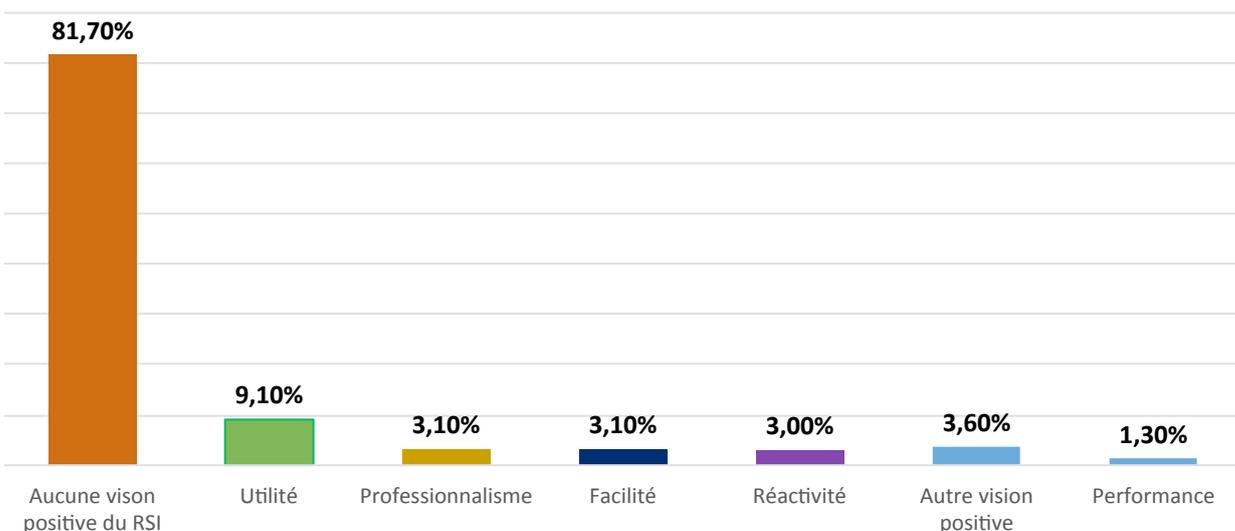
Parmi les propositions négatives suivantes, laquelle correspond le mieux à votre vision du RSI ?



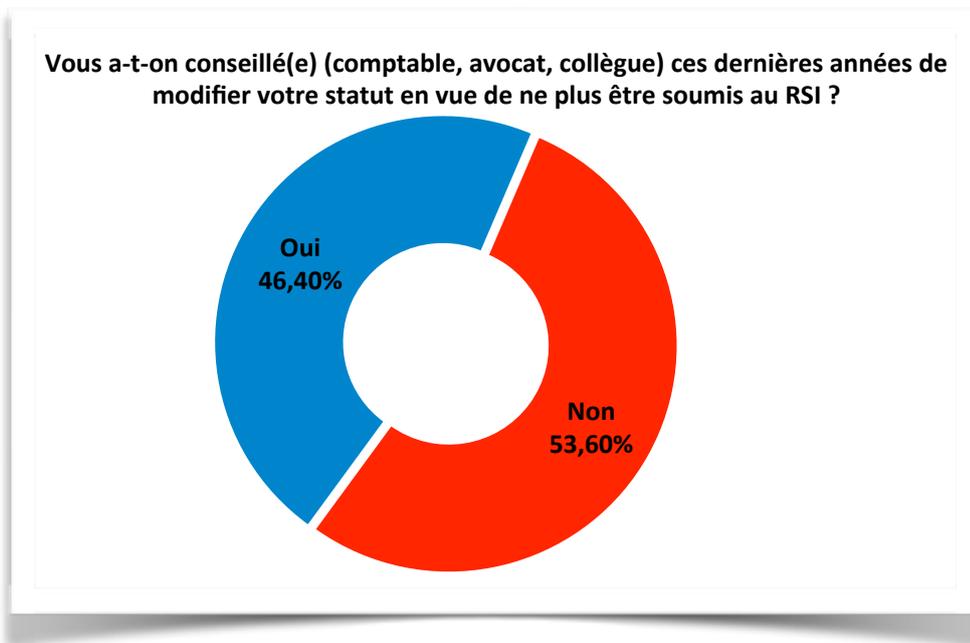
Le RSI est un peu mieux compris dans ses rouages et la mise en place du site internet « Mon Compte RSI » a largement contribué à l’allègement des procédures administratives.

Au constat néanmoins de l’absence d’amélioration globale du fonctionnement, c’est désormais la compétence des personnels qui est mise en avant comme explication majeure de la persistance des dysfonctionnements.

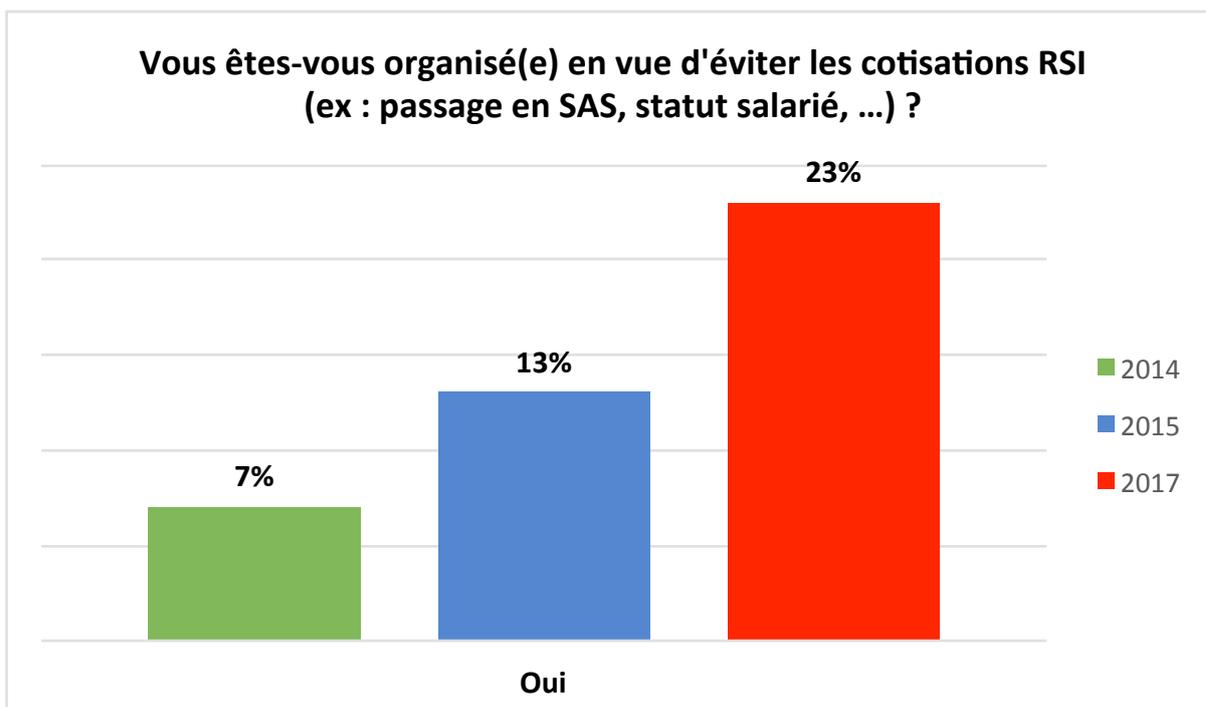
Parmi les propositions positives suivantes, lesquelles correspondent le mieux à votre vision du RSI ?



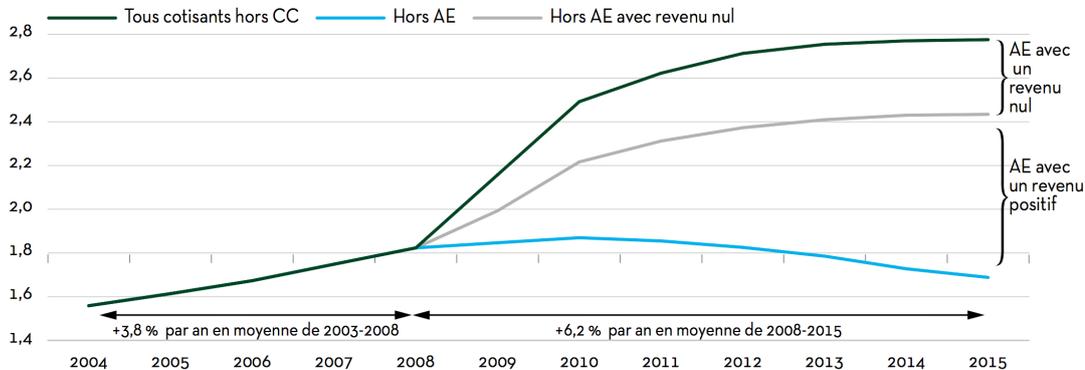
Le tout, sauf le RSI



Echapper aux dysfonctionnements du RSI constitue l'une des priorités des professionnels indépendants. Conseillés par leur comptable, un avocat ou un collègue qui a déjà franchi le pas, ils s'organisent pour rompre (en toute légalité) tout lien avec cet organisme.



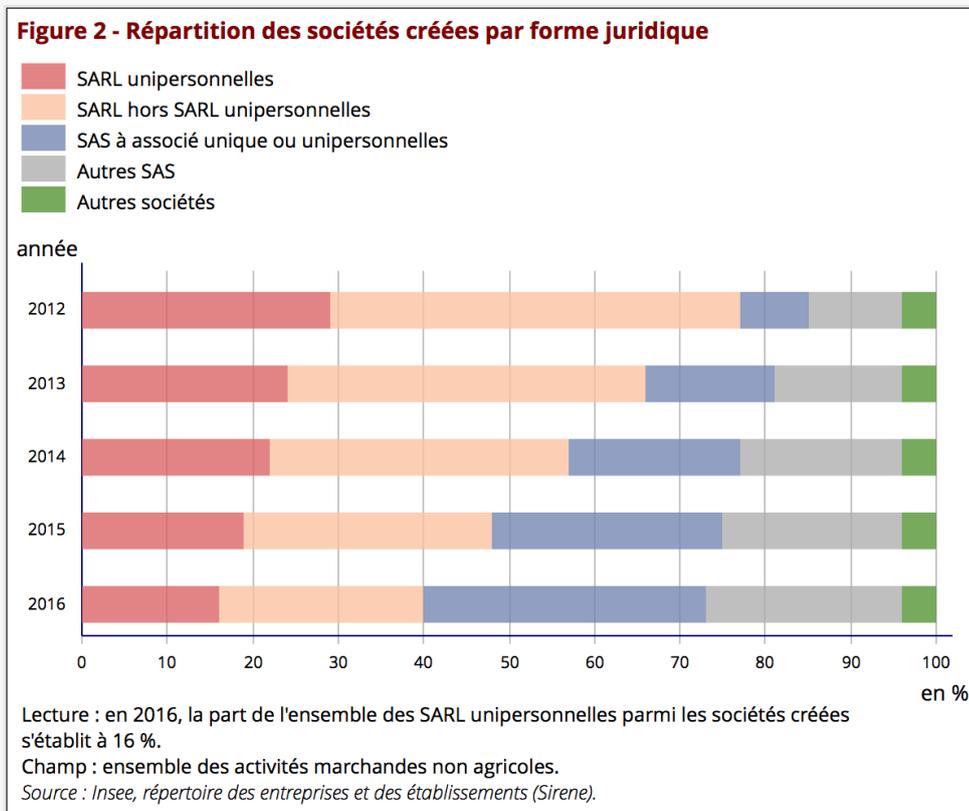
Évolution du nombre de cotisants du RSI 2004-2015



Source: RSI/ACOSS, 2016.
Champ: France entière, hors conjoints collaborateurs, effectifs en fin d'année.

De fait, les cotisants « classiques » au RSI sont de moins en moins nombreux, lorsque le statut de la SASU (1) ne cesse d'enregistrer des records comme mode privilégié de création de société.

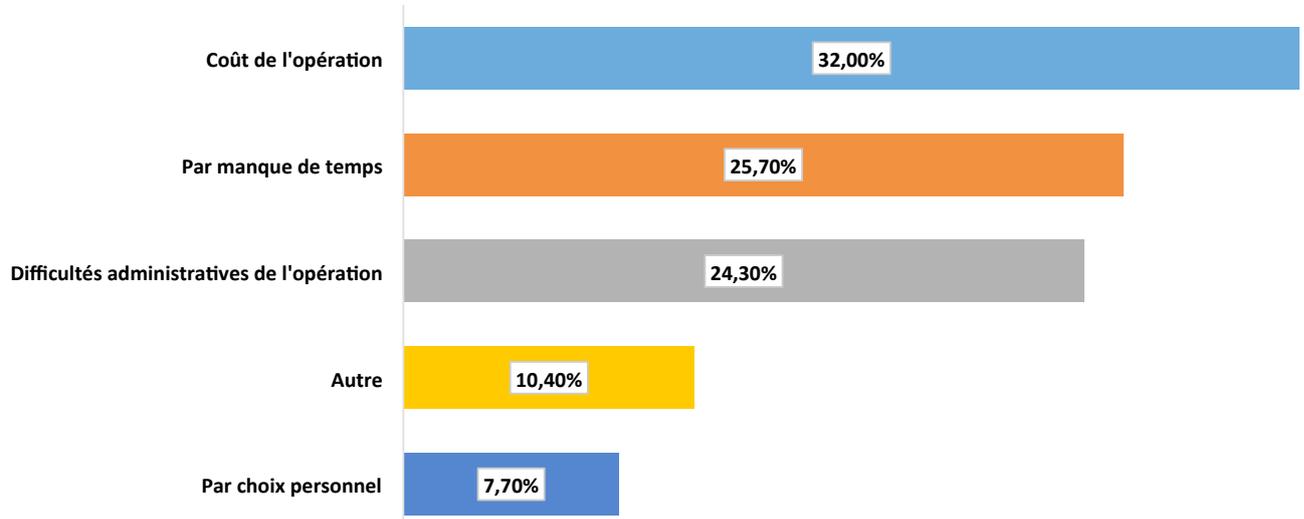
Figure 2 - Répartition des sociétés créées par forme juridique



(1) : La SASU (Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle) est la seule forme de société dans laquelle l'entrepreneur individuel est « assimilé salarié » sans avoir à justifier d'un contrat de travail au sein de sa structure.



Si vous n'avez pas donné suite, quelle en est la raison ?

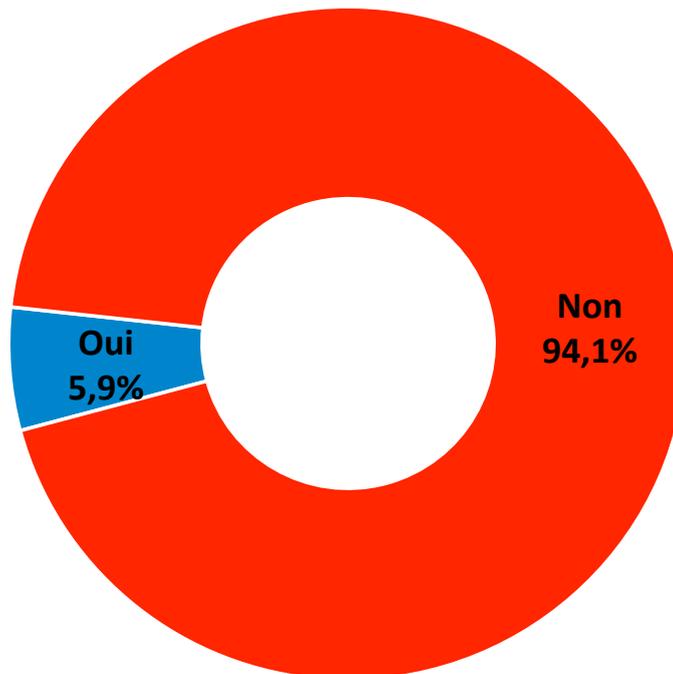


Pour celles et ceux qui sont encore au RSI, la question relève moins d'un choix que des différents obstacles administratifs et financiers liés à une opération de modification des statuts ou un passage en société.

Certains professionnels ne peuvent par ailleurs, par nature, disposer d'un autre statut que celui de travailleur non salarié (buralistes notamment).

Changer de modèle pour réconcilier les indépendants avec leur protection sociale

Globalement, diriez-vous que la mise en place du RSI fut une avancée pour la protection sociale des professionnels indépendants?



La fracture entre les professionnels indépendants et leur régime de protection sociale est irrémédiable.

Le RSI n'a jamais fonctionné correctement depuis son lancement en 2008. Cette structure a poussé des dizaines de milliers de professionnels indépendants au désespoir et à la faillite (cotisations erronées, pression des huissiers, absence de remboursement de frais de soins de santé, absence de carte vitale, ...)

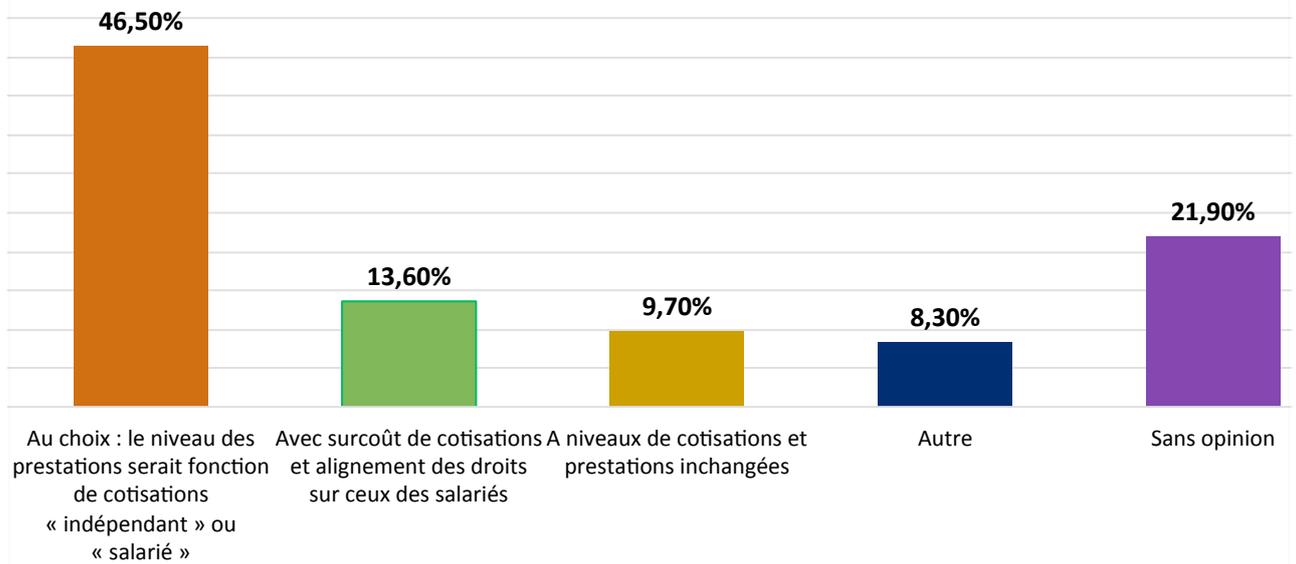
Tous les rapports dénoncent un dysfonctionnement lié à un partage des rôles et des responsabilités entre le RSI et l'URSSAF : deux structures dans l'incapacité humaine et informatique de communiquer.

Gérard Bapt

Rapporteur PLFSS 2017

« Le directeur national (NDLR : du recouvrement) fixe les orientations et l'organisation des missions, il suit l'exécution des conventions d'objectifs et de gestion, et il est responsable de la maîtrise d'œuvre des systèmes d'information concourant au recouvrement des cotisations et contributions sociales. Dès que les deux **systèmes** seront **mieux coordonnés**, qu'un système d'information unique aura **éventuellement** été mis en place, que les **problèmes culturels** auront été dépassés, on aboutira à la simplification ultime, à savoir l'unification de l'ensemble du recouvrement des cotisations ».

Dans l'hypothèse d'un rattachement du RSI au régime général, ce dernier devrait se faire?



Les constats de la désorganisation du RSI posés, tant par les travailleurs non salariés, que par les salariés du RSI, que par de multiples rapports (Cour des Comptes, IGAS, Sénat, Assemblée nationale), la question n'est plus aujourd'hui de savoir si les difficultés peuvent être surmontées mais si le RSI a encore un avenir.

La tentation du chacun pour soi

Pour certain, le RSI, comme la Sécu, seraient d'ores et déjà condamnés par les textes européens. Cette thèse, fondée sur une interprétation dévoyée de textes juridiques et décisions de justice, refuse de tenir compte des précisions diffusées à plusieurs reprises par l'union européenne selon lesquelles chaque pays membre est libre d'organiser le système de protection sociale de son choix, quand bien même serait-il obligatoire. Par ailleurs, en proposant un système d'assurance privée, comme aux Etats-Unis, les tenants de cette thèse privilégient les très hauts revenus, bien rares parmi les indépendants. Ils oublient enfin que les cotisations sociales ne sont pas destinées à la seule assurance maladie, mais aussi à la retraite de base et complémentaire ainsi qu'aux allocations familiales (naissances, aides au logement,...) par exemple.

La tentation du statu quo

Les tenants du maintien du RSI en l'état actuel expliquent que tout ira mieux demain. D'ailleurs, la preuve, ça s'améliore, même si on ne le perçoit pas encore.

Ce discours est inaudible par les **professionnels qui préfèrent quitter légalement le RSI en devenant assimilé salarié** de leur SASU (Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle), quitte à verser 63% de cotisations sociales au lieu des 47% au RSI.

Proposition du SDI

Le régime particulier des indépendants appelé à disparaître

Les éléments techniques justifiant d'une disparition

Au-delà des dysfonctionnements, il convient de souligner que :

- le RSI est en déficit structurel avec 2,8 millions de cotisants et 6,3 millions de ressortissants.
- en 2020, 50% des cotisants seront des microentrepreneurs dont les revenus moyens tournent autour des... 400€/mois (tout confondu, y compris les zéro de CA)
- la loi de financement de la Sécu de 2014 a prévu de compenser la suppression de la C3S versée au RSI, par le régime général, désormais contributeur essentiel à l'équilibre financier du RSI

Les éléments de prospective justifiant d'une disparition

De nombreuses réflexions sont menées sur l'évolution de l'économie collaborative, l'« Ubérisation » de l'économie, le déclin de l'emploi salarié et la volonté des français de créer leur entreprise.

Les parcours professionnels seront de plus en plus heurtés entre différents statuts : salarié, microentrepreneur, freelanceur, indépendant, chef d'entreprise.

A ce jour, les changements de statuts conduisent à des modifications importantes des conditions de couverture sociale dans tous les domaines (maladie, retraite, ...), et le rattachement souvent heurté à différents régimes.

La proposition d'un rattachement au régime général

1. Un principe clair

Le SDI propose en conséquence de supprimer le RSI en sa qualité d'entité de gestion particulière d'un régime particulier, au profit d'un rattachement des professionnels indépendants au régime général.

Cette proposition permet notamment de tenir compte des changements de parcours des individus, sans créer de heurts dans leur protection sociale.

2. Des modalités d'application personnalisable

Il n'en reste pas moins qu'il sera nécessaire de traiter l'importante différence de niveaux de cotisations entre un salarié (23% des revenus ; 70% en y ajoutant les contributions patronales) et un professionnel indépendant (47%), ou encore un assimilé salarié (63%).

C'est pourquoi, dans le cadre du principe du rattachement au régime général, le SDI propose de laisser le choix à un indépendant de son niveau de cotisations, et donc de son niveau de protection sociale.

